

le 6 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DASES 152 G Participation (15 000 euros) et signature d'une convention avec l'association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance (Atout Cœur).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L3411-1 et suivants.

Vu le projet de délibération du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil départemental propose la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle entre « l'association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance - Atout Cœur 75 » et le Département de Paris, fixant le montant de la participation financière du Département à 15 000 euros pour l'année 2016.

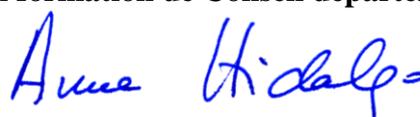
Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer une convention annuelle avec « l'association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance - Atout Cœur 75 », située au 3, rue Japy 75011, dont le texte est joint à la présente délibération et qui fixe à 15 000 euros le montant de la participation du Département de Paris pour l'année 2016.

Article 2 : La dépense sera imputée à la rubrique 51, chapitre 65, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2016 et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO